

MAIRIE D'OBERHERGHEIM

68127

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 18 MARS 2024

Sous la présidence de Corinne SICK, Maire

En fonction : 12

Présents : Sabine TRAWALTER, Jeannot LINDNER, Stéphanie KARRER, Philippe LAPP, Adjoints, Bernard MACHER, Agnès LICHTLÉ, Brice BUTZERIN, Marc SAUR, Stéphanie MEY, Line HAEGY.

Excusés :

Annick BAUER (procuration à Corinne SICK)

Madame le Maire, Corinne SICK, ouvre la séance à 21h10 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Subvention à l'association SEPIA.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du 19 février 2024
2. Utilisation par le Maire des délégations de compétence
3. Compte de gestion 2023
4. Compte administratif 2023
5. Affectation des résultats
6. Ouverture anticipée des crédits d'investissement
7. Subvention à l'association SEPIA
8. Divers

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Madame Stéphanie KARRER, en qualité de secrétaire de séance,
Madame Maryline STANGER en qualité de secrétaire auxiliaire.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 FEVRIER 2024

Mme Stéphanie KARRER propose que l'on complète son intervention en point divers concernant la SPA de la façon suivante :

« Elle précise que certaines communautés de communes ont décidé de prendre en charge les dépenses liées à la stérilisation des chats errants, dépenses actuellement réalisées par notre commune ou de faire entrer la convention chats libres dans leur compétence ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal et son amendement.

POINT 2 : UTILISATION PAR LE MAIRE DES DELEGATIONS DE COMPETENCE

Mme le Maire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été confiée en séance du 25 mai 2020, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Déclarations d'intention d'aliéner :

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens cadastrés suivants :

- 2024-06 : Vente section 54 – Parcelles 13+14+15 – Lieu-dit Oberfeld
- 2024-07 : Vente section 28 – Parcelle 198/41 – Lieu-dit Niedere Buehn
- 2024-08 : Vente section 3 – Parcelles 239/1+240/1+247/1 – 32 et 34 rue Principale

Travaux

- VONTHRON – mise en conformité installations électriques EGLISE 2 353.80 €
- VONTHRON – mise en conformité installations électriques PERISCOLAIRE et SALLE MULTI-ACTIVITES 1 168.98 €
- DEKRA – sécurité des personnes dans les ERP HT 1 440.00 €

POINT 3 COMPTE DE GESTION 2023

Considérant que les résultats du compte de gestion 2023 établi par le trésorier sont conformes à ceux du compte administratif 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **déclare** que le compte de gestion 2023, dressé par le Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Guebwiller, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

POINT 4 COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif 2023, examiné ce jour en Commissions Réunies, présente les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023		
Résultat d'exécution du budget		
Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 226 800,00 €	845 894,83 €
Recettes	1 226 800,00 €	1 341 689,84 €
Résultat de l'exercice 2023		495 795,01 €
Excédent de fonctionnement 2022 reporté		- €
Résultat de fonct de clôture 2023		495 795,01 €
Section d'investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	2 889 870,00 €	319 255,91 €
Recettes	2 889 870,00 €	597 075,98 €
Résultat de l'exercice 2023 hors RAR		277 820,07 €
Restes à Réaliser en Dépenses		1 619 000,00 €
Restes à Réaliser en Recettes		1 619 000,00 €
Résultat de l'exercice 2023 avec RAR		277 820,07 €
Excédent d'investissement 2022 reporté		281 220,50 €
Résultat d'invest de clôture 2023		559 040,57 €
Résultat de clôture 2023		1 054 835,58 €

Madame le Maire quitte la table des délibérations pour permettre le vote du Compte Administratif 2023

Sous la présidence de Monsieur Philippe LAPP, Adjoint,

Vu la délibération de ce jour statuant sur le compte de gestion 2023,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Corinne SICK, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Approuve** le compte administratif 2023.

Madame le Maire rejoint l'assemblée et remercie Philippe LAPP d'avoir bien voulu exposer et commenter ce compte administratif ainsi que d'avoir contribué au travail préparatoire.

POINT 5 AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Vu le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 495 795.01 € ;

Vu le résultat de clôture de la section d'investissement de 559 040.57€,

Le Conseil municipal décide de porter la somme de 495 795.01 € sur le compte 002 (excédent de fonctionnement), la somme de 0 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), la somme de 559 040.57 € au compte 001 (excédent d'investissement).

POINT 6 OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Mme le Maire expose :

Par délibération du 19 février dernier, nous avons approuvé l'ouverture anticipée de crédits d'investissement.

Or la sous-préfecture nous précise que « les restes à réaliser ne peuvent être pris en compte dans le calcul du quart des crédits ».

Les investissements prioritaires nécessaires au bon fonctionnement des services couvrent principalement les dépenses suivantes : acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes, de réfrigérateur, de TSI pour les pompiers, de matériel technique pour l'atelier (taille-haies ...), consolidation des faîtières et réfection du socle de la chapelle de l'Eglise, travaux électriques pour mise aux normes de l'Eglise et de la salle multi-activités, autres travaux relatifs à la sécurité des ERP.

Chapitres	Budget Primitif 2023	Restes à réaliser 2023 pour 2024	BP 2023 - RAR 2023	Plafond crédits par anticipation
20	13 000.00 €	- €	13 000.00 €	3 250.00 €
204	3 000.00 €	2 000.00 €	1 000.00 €	250.00 €
21	543 570.00 €	90 500.00 €	453 070.00 €	113 267.50 €
23	2 262 000.00 €	1 526 500.00 €	735 500.00 €	183 875.00 €
TOTAL	2 821 570.00 €	1 619 000.00 €	1 202 570.00 €	300 642.50 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour l'exercice 2024 dans les limites précisées par chapitre selon le tableau ci-dessus ;
- **Autorise** Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites définies ci-dessus (montants et priorité de travaux).

POINT 7 SUBVENTION A L'ASSOCIATION SEPIA

Mme le Maire propose d'ajouter au tableau des subventions le versement d'une aide à l'association SEPIA (Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescents).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide de 100 € à cette association.

POINT 8 DIVERS

Lotissement DOMIAL : un rendez-vous est fixé pour la rétrocession à la Commune de la voirie et de l'éclairage public du lotissement

Gendarmerie : Mme le Maire informe qu'elle a participé à la réunion de la Communauté de Brigades qui s'est tenue à Ensisheim le vendredi 15 mars.

Elle relate le bilan d'activité de la gendarmerie effectué par le Lieutenant KAISER ainsi que celui de la délinquance sur le territoire.

Elle rappelle qu'en cas de constatation d'une situation anormale (véhicule, démarchage, personnes suspectes ...), il convient de prévenir la gendarmerie au plus vite.

Distribution des sacs de tri et biodéchets

Jusqu'à présent les sacs de tri étaient remis aux usagers lors de la journée terreau ou en cours d'année en mairie. Suite aux évolutions des consignes de tri et pour permettre aux agents de se consacrer aux tâches administratives, à partir du lundi 22 avril, les sacs ne seront plus distribués en mairie. Les usagers pourront s'en procurer lors de l'opération terreau qui aura lieu les 26 et 27 avril, puis lors de matinées dédiées, à savoir les 27 juillet, 26 octobre 2024 et 11 janvier 2025.

Agenda

La journée citoyenne aura lieu le 31 août 2024.

Le jury maisons fleuries évaluera le fleurissement des habitations inscrites le 20 juillet.

Mme le Maire Corinne SICK, clôt la séance à 22h